

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2008

DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL - (n^o 1296)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENTSN^{os} 722 à 733

présentés par
M. Eckert, Mme Génisson, Mme Duriez et M. Goldberg

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant :**

Après l'article L. 3132-25-3 du code du travail, il est inséré un article L. 3132-25-4 ainsi rédigé :

« *Art. L. 3132-25-4.* – Les autorisations prévues aux articles L. 3132-25 et L. 3132-25-1 du code du travail ne peuvent avoir pour effet d'empêcher les salariés d'exercer un mandat politique local. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La possibilité pour les commerces et notamment les grandes surfaces d'ouvrir le dimanche risque de rendre plus difficile l'exercice de mandat politique et notamment de mandat local. Les élus vont en effet à la rencontre de nos concitoyens le dimanche sur les marchés. Il faut préserver ces moments indispensables à la cohésion nationale.

Ces amendements identiques ont été déposés par 48 membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche :

Adt n° 722 de M. Eckert, Mme Génisson, Mme Duriez et M. Goldberg

Adt n° 723 de Mme Lemorton, Mme Delaunay, Mme Coutelle et M. Peiro

Adt n° 724 de M. Vidalies, M. Michel Ménard, Mme Massat et M. Jean-Claude Leroy

Adt n° 725 de M. Mallot, M. Marsac, Mme Langlade et Mme Touraine

Adt n° 726 de Mme Crozon, M. Liebgott, M. Jung et Mme Martinel

Adt n° 727 de M. Gaubert, M. Goua, M. Plisson et M. Juanico

Adt n° 728 de Mme Le Loch, Mme Hoffman-Rispal, M. Issindou et M. Bono

Adt n° 729 de M. Muet, Mme Karamanli et M. Dussopt

Adt n° 730 de Mme Erhel, Mme Quéré, Mme Lebranchu et M. Garot

Adt n° 731 de M. Roy, Mme Boulestin, Mme Iborra, M. Rogemont et Mme Got

Adt n° 732 de M. Brottes, M. Grellier, M. Chanteguet et M. Tourtelier

Adt n° 733 de Mme Mazetier, Mme Fioraso, Mme Robin-Rodrigo et M. Gille